
Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Montréal
du 20 octobre 2004 à 9 h 00

SONT PRÉSENTS :

- M. Gérald Tremblay, maire
- M. Frank Zampino, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, Président
- Mme Francine Sénécal, conseillère de ville de l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce, Vice-présidente
- M. Michel Prescott, conseiller de ville de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, Vice-président
- M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine
- Mme Helen Fotopulos, maire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal
- M. Cosmo Maciocia, maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est
- M. Stéphane Harbour, maire de l'arrondissement d'Outremont
- Mme Louise O'Sullivan, conseillère de ville de l'arrondissement de Ville-Marie
- M. Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

SONT ABSENTS :

- M. Georges Bossé, maire de l'arrondissement de Verdun
- M. Robert Libman, maire de l'arrondissement de Côte-Saint-Luc / Hampstead / Montréal-Ouest

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- M. Robert Abdallah, directeur général
- Me Jacqueline Leduc, greffière
- Mme Colette Fraser, greffière-adjointe par intérim

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE04 1969

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 20 octobre 2004.

Adopté à l'unanimité.

1040712010
10.001

CE04 1970

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter l'ordre du jour consolidé du conseil municipal du 25 octobre 2004.

Adopté à l'unanimité.

1041731032
10.002

CE04 2020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue de la Vieille-École », la voie située à l'angle sud-ouest du chemin du Bord-du-Lac et de la montée de l'Église dans le secteur de L'Île-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

1041666012
40.013

CE04 2021

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour approbation, le Règlement R-055 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 646 000 \$ pour financer la relocalisation des installations de la carrosserie et le réaménagement du centre de transport Legendre », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01);

2- de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à renflouer son fonds général d'une somme maximale de 3 600 000 \$ provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées pour les fins de ce règlement avant son approbation.

Adopté à l'unanimité.

1041362018
40.014

CE04 2022

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la création d'un poste permanent de cadre de direction de vérificateur interne à la Direction générale et ce, à compter du 25 octobre 2004 en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de cadre administratif de vérificateur interne;

2- de nommer monsieur Denis Savard titulaire de ce poste à compter du 8 novembre 2004;

3- d'imputer cette dépense comme suit :

	2004	2005
001-3-010001-112101-1100	19 925 \$	107 315 \$
001-3-010001-112101-1900	200 \$	1 030 \$
001-3-010001-112101-2000	5 550 \$	29 725 \$

Adopté à l'unanimité.

Certificat : CTC1042702001

1042702001
50.001
